

A Monsieur Allsopp secrétaire de la Province de Québec

1769

Ant. Larocque

Monsieur

ami le hij son en l'air

M^{rs} Fern au viva voce

40480

29. 2444^D

Vous aurez pour agréable que j'aye l'honneur de vous
faire cette lettre, Voicy le Motif qui m'occasionne de le faire,
Il y a Environ 20 jours que je portai a M.^{rs} Desaulles
l'aimé, la permission de vendre des Boissons que son
Excellence, et vous eûtes la bonté de me donner
dans le mois D'août dernier lors que j'étois sur le point
de partir pour La pumption y faire Commerce; Je priai
led. s.^r Desaulles de l'examiner et de me dire s'il seroit
suffisant de la rafraichir quant il en seroit temps,
La réponse fut qu'il n'avoit encore aucune instruction a
ce regard, et prenant le timbre, et la date de lad.
permission, il me dit qu'il alloit vous l'envoyer pour

plus grande sûreté, et qu'il pensoit qu'en peu de jours je
pourrai savoir de quoy il feroit, Etant retourné
à Montreal le 15. du present, pour m'informer de
mond. Sr. Desauls. Si il avoit reçu de nouvelles
Instructions, je me di que non, et fut voir parmi des
Permissions que vous luy aviez nouvellement envoyés,
Si la mienne y étoit, et ne s'en trouvant point, je pris des
Lors le party de la demander immédiatement à son
Excellence, et à vous, et comme il ne peut qu'il y
avoir des règles sans exception et que vous savez Monsieur
que j'ay rendu des services au Gouvernement avec un
particulier desintéressement, et ce en vertu de la permission
à moy donnée par Monsieur Murray notre Gouverneur
Général précédent, En date du 27. février 1761. Envers la
laquelle je croy métre comporté en honnête homme,
et fait mon devoir à la satisfaction de tous.
Je ne pris point lad. Permission pour faire le métier
de Cantinier, comme j'us l'honneur de vous le dire
dans votre Bureau, Mais pour vendre des Boissons
discrettement, et honnêtement, de façon seulement que
cela me facilitat en quelque sorte la vente de mes

Marchandises; Son fait que sans cela il n'y a
presque rien à faire à la campagne.
Par ces considérations, j'ay prie très respectueusement
son Excellence notre Gouverneur Général, de
m'otroyer une nouvelle Permission conforme à la
précédente, et que vous trouverez dans cette lettre,
ou d'avoir la bonté de me la rafraichir; J'espère cette
grâce de son Excellence, et que vous ferez
favorable à ma demande, dont je conserveray une
antière et sincère reconnoissance.

Je suis avec tout le respect que je dois

Monsieur

à L'Assomption le 16. Mars 1769.

Très humble et
très obéissant serviteur

Larocque

L'Assomption 16²⁰ Mars
1769
Antoine La Tocque

District of the City] By *The Honble Guy Carleton*
 of Montreal. } *Lieutenant Governor and Commander in
 Chief of the Province of Quebec, Brig
 General of his Majesty's Forces de Sea.*

IN pursuance of an Ordinance of the Lieutenant-Governor and Council, dated the Twenty-third Day of *February*, in the Year of Our Lord, One Thousand Seven Hundred and Sixty-eight, for licencing Publick-houses within this Province, I do hereby permit *Antoine La Rocque* _____ to keep a common Ale-house, or Victualling-house, in the said District, and Parish of *Assomption* _____ at the Sign of _____ to utter and sell Beer, Ale, Cider, and other strong Liquors to be drank in the same House *he* now dwelleth, and not elsewhere, the said *Antoine La Rocque* _____ having produced to, and left with, the Deputy-Secretary, a Certificate under the Hands of four reputable House-keepers, setting forth that *he* the said *La Rocque* _____ is of good Fame, and of sober Life and Conversation, and hath also entered into the Recognizance required by said Ordinance. This Licence to be in Force for one whole Year, to be computed from the Twenty-fifth Day of *March, last*

GIVEN under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of
 St. Lewis, in the City of QUEBEC, this *Twenty ninth*
 Day of *July* _____ 1768

By the Lieutenant
 Governor's Command.

Guy Carleton

Geo. M'copp
Secy

"Quebec Herald" July 9, 1790.

"Obituary"
In the parish of L'Assomption departed his
life in the 70th year of his age much regretted,
Ant. Larocque, Esq.; his remains were attended
from his house to the Church in L'Assomption, by
upwards of 30 calashes, two in each, beside
numbers on horses and others on foot, there
were more attended the corpse on this occasion
than was ever seen in that place before,
for the same purpose!

La Rocque (Antoine) d'abord écrivain à Québec, puis marchand à L'Assomption vers 1768, où il meurt en 1790